

Qu'attendaient les services – et là je me fais le porte-parole aussi bien des inspecteurs que des inspecteurs principaux et de l'ensemble des personnels (puisque moi aussi j'ai assumé, on en a beaucoup parlé dans la journée, quelques responsabilités syndicales) –, qu'attendions-nous tous de ce grand renouveau ? Nous attendions des moyens supplémentaires, et c'est vrai que nous avons partiellement, je dis bien partiellement, été satisfaits, surtout en 81 et 82. Je vais à ce propos aborder rapidement le problème du recrutement des CTP, recrutement dont on a dit beaucoup de mal dans la journée : moi, je dirais simplement que les procédures déconcentrées mises en place n'avaient pas que des inconvénients. Mesurant les problèmes qui naissaient parfois lorsque quelqu'un arrivait sur un poste qu'il n'avait pas souhaité obtenir, dans une région qu'il n'avait pas demandée, sur des fonctions qu'il ne connaissait pas, etc., et comparant cela avec le recrutement d'une personne à laquelle, au cours d'un entretien, on a bien expliqué ce qu'elle avait à faire, je dois dire qu'en général les personnes au recrutement desquelles j'ai pu participer n'ont pas trop souffert de cette seconde procédure et qu'en ce qui me concerne j'en ai été plutôt satisfait.

Nous attendions des moyens supplémentaires pour nos partenaires du mouvement associatif. Et je ne dirai jamais assez de bien de l'opération « Jeunes volontaires ». Je n'ai jamais entendu personne critiquer cette opération dans le domaine de l'insertion professionnelle ; ça a été une vraie réussite sur laquelle on devrait insister encore plus qu'on ne le fait.

Nous souhaitions par ailleurs une zone de compétence à peu près stable. Je ne suis pas un nostalgique de la période Jean-Pierre Soisson – je pense que vous me croirez si je vous l'affirme... –, mais enfin, notre ministère, avant 1981, avait une surface importante, puisqu'il exerçait ses compétences sur les questions de jeunesse, de sport, d'éducation physique, de tourisme, voire d'animation culturelle. Le départ de l'EPS nous avait conduits à une situation plus modeste – ainsi, la revendication de 1 % du budget perdait bien entendu toute signification – et nous souhaitions retrouver d'autres compétences qui pouvaient compenser, au moins partiellement, ce départ des enseignants d'éducation physique. Contrairement à ce qui été dit dans la journée, je rappellerai ici que le départ de ces enseignants n'a pas signifié que nous n'avions plus de relations avec l'Éducation nationale, car les personnels administratifs, eux, nous sont restés – personnels qui étaient nommés par l'administration de l'Éducation nationale, cela dans des conditions souvent très difficiles. Ça s'est un peu amélioré dans les années qui ont suivi, mais, dans ces premiers temps, de façon générale, nous avions les personnels administratifs dont les rectorats, les



inspections académiques, voire les établissements ne souhaitaient pas la nomination chez eux. Eh oui ! en général, ça se passait comme ça, avec bien entendu quelques heureuses exceptions.

Je voudrais aussi dire deux mots de la décentralisation vue du terrain. Quand Monsieur Soisson – je parle encore de lui, excusez-moi... – était ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, s'il avait quelque chose à faire passer, il convoquait ses vingt et un directeurs régionaux et leur disait : « Voilà ce que je compte faire, etc. Maintenant je vous demande de convoquer les directeurs départementaux et de faire passer le message – et de suivre aussi un peu la façon dont ce que je souhaite faire est appliqué. » Je n'ai pas d'avis à donner ici sur la qualité des directives que donnait Monsieur Soisson, mais le système fonctionnait. Or la décentralisation a eu pour corollaire heureux le renforcement de la déconcentration, cela au bénéfice des préfets, qui ont été les véritables chefs de tous les services déconcentrés. Si bien que lorsque, de temps en temps, un directeur régional n'avait pas des rapports tout à fait excellents avec un directeur départemental, s'il lui arrivait de lui demander d'agir dans telle ou telle direction, le directeur départemental allait se réfugier dans les bras du préfet en lui disant : « Monsieur le préfet, le directeur régional me fait des misères ! » Et le préfet prenait son téléphone, appelait le directeur régional, lui passait un savon terrible – en passant ou sans passer par le préfet de région. Bref, ça n'a pas facilité la transmission des messages de l'administration centrale.

Comme l'ont souligné les intervenants qui m'ont précédé, ce qui a considérablement freiné la mise en place de la politique de notre ministère, c'est la politique de rigueur, qui du reste osait dire son nom – rigueur qu'on est en train de connaître en ce moment, mais qu'on n'appelle plus comme ça, c'est beaucoup mieux... Cette véritable politique de rigueur a eu pour effet une très grave baisse des moyens. On peut évoquer également un autre frein, lui aussi déjà signalé, mais sur lequel je voudrais revenir très nettement. Ce que nous attendions, nous, d'une structure composée d'un ministère du Temps libre, qui voulait impulser une politique nouvelle, et de ministères ou de secrétariats d'État délégués, c'était que le ministère du Temps libre coordonne, qu'il donne l'élan ! Or qu'avons-nous vu ? Nous avons vu – ça a été dit toute la journée – deux ministères qui se « rentraient dedans ». Vu de Lille, c'était grotesque. Dès qu'on voyait arriver André Henry, les paris étaient ouverts pour savoir si Edwige Avice allait arriver deux jours, trois jours plus tard ! Elle arrivait en général avant quatre jours, et réciproquement. On a vu cela sans arrêt – tout le monde en riait, chez nous et à l'extérieur. Ces

relations que vous avez vécues, vous, à l'échelon central et qui n'étaient pas faciles étaient vraiment perçues comme à la limite du ridicule sur le terrain. Et je crois qu'on en a véritablement beaucoup pâti.

Enfin, ce que je voudrais ajouter, c'est que – bien que nous soyons ici, à l'INJEP – évidemment les problèmes que nous avons rencontrés ne se bornent pas au domaine de la jeunesse et de l'éducation populaire. Il y a eu des évolutions qui ont été heureuses, d'autres un petit peu moins. Je pense,

Archives de l'INJEP
"apporter une réponse cohé-
vergentes.
r une action particulière en
ouvelle dé-
affini-
ise qui
adre du
qui sera
le Par-
mun avec
es du rap-
AVIGNE.
nt de géné-
ments sco-
ités d'entre-
es aux clubs

rtive dans les
s des enfants
r l'opération
nces" qui a été
et qui a connu

ns en direction des personnes
ravail mené en commun avec
iations.



Photo illustrant les propos d'Edwige Avice dans Objectifs Temps Libre, n° 7, janvier-février 1983, p. 13.

uis le 1^{er} janvier 1983 ; la sera poursuivie et amplifiée
té semé doit être l'objet de
les fruits
ment
eux :
idées
cteurs
vœux
lées, je
s'expri-
même
ation du
tilisé les
volontés
associa-
souhaite
tribueront
nos conci-
emps libre.
du Temps
rythmes et



ur d'hui sans doute une des
mes et des hommes de ce
familiaux. rythmes sociaux

Photo illustrant l'éditorial d'André Henry dans Objectifs Temps Libre, n° 7, janvier-février 1983, p. 3.

par exemple que, dans le domaine de l'équi-
pement qu'on appelait encore sportif et
socio-éducatif, on a pu faire de grandes réali-
sations avec la participation des collectivités
territoriales qui, pour certaines d'entre elles,
ont voulu affirmer une compétence qui ne
leur avait pas été donnée dans le domaine
de la jeunesse et des sports. Par exemple,
dans la région où nous étions, il y a eu un
certain nombre de réalisations importantes,
dont certaines ont été tout à fait excellen-
tes – je pense à la rénovation du CREPS de
Wattignies – et dont d'autres peuvent être



quelque peu discutables – je pense par exemple à la réalisation du stade couvert de Liévin, peut-être un peu disproportionné par rapport aux besoins de la collectivité locale. Cela dit, c'est une période qui, pour moi, nouveau directeur régional – c'était mon premier poste – a été une période difficile (j'en garde un souvenir fort, avec le sentiment d'une mission inachevée...) mais, je dois le dire, tout à fait exaltante, et que je ne regrette vraiment pas d'avoir vécue. Je vous remercie.

Débat avec la salle

Philippe Jessu

Merci. Alors, même si nous n'avons sans doute pas été exhaustifs – mais nous avons dit que tel n'était pas notre propos – ces différents témoignages nous ont tout de même permis de faire le tour d'un grand nombre de questions qui se posaient à propos de cette période.

Je propose donc naturellement de donner maintenant la parole à l'assistance. Y a-t-il des questions ?

Benjamin Ménard

Benjamin Ménard, du Comité d'histoire du ministère de la Culture. Je voudrais poser une question à Henri Alexandre. Si j'ai bien compris, il a exprimé une conviction à la fin de son intervention en disant que, finalement, on n'a peut-être pas pardonné au ministre du Temps libre de 81 à 83 d'être passé du milieu syndical au gouvernement. Alors, j'ai envie de lui dire : « Racontez-nous ça, n'éludez pas, vingt ans ont passé, il y a prescription. » Car je pense que cela peut nous intéresser de connaître le détail de cet aspect des choses.

Et puis, il y a une autre question, que je pose à l'ensemble des participants à la table ronde, concernant le budget. Il y a un peu plus d'un an, au Comité d'histoire du ministère de la Culture, nous avons organisé une journée d'étude sur le doublement du budget du ministère de la Culture à cette époque. Et, finalement, les difficultés que vous avez décrites les uns et les autres concernant les relations avec les Finances ont été vécues aussi au ministère de la Culture, mais à cette différence près que, à la Culture, la partie a été gagnée et que le budget a effectivement été doublé en 82, malgré une bataille qui, au départ, n'était pas évidente à mener. J'ai peur de caricaturer mais je dirais que j'ai l'impression que, finalement, vous êtes d'accord pour dire que, dans votre secteur, la bataille budgétaire a plutôt été perdue, ou qu'en tout cas les résultats n'ont pas été à la hauteur des espérances légitimes après la victoire



de 1981. Alors, comment expliquez-vous cela ? Est-ce que vous mettez ça sur le compte du tournant de la rigueur de 83 ? Est-ce que cette priorité-là n'était pas aussi forte dans l'esprit du président de la République et/ou du Premier ministre que la priorité culturelle ? Est-ce que, finalement, c'est le caractère trop innovant, ou trop neuf, du ministère et des projets institutionnels qui ont été évoqués tout à l'heure – projets qui ont été abandonnés ? Voilà. Que pensez-vous de cela ?

Henri Alexandre

J'ai dû mal m'exprimer, probablement. Moi, je n'ai rien regretté, et je n'ai surtout pas de critique à faire. Ce que j'ai voulu dire, c'est que, en particulier dans le milieu enseignant, on n'a pas accepté qu'un responsable syndical se fourvoie dans la vie politique. Quant à moi, je n'étais pas du tout dans cette optique. Ayant moi-même été enseignant pendant quinze ans, et issu d'une famille d'enseignants, j'ai côtoyé, y compris par la suite, beaucoup de ces enseignants qui continuent de reprocher à André Henry d'avoir accepté de se fourvoyer. Je vais vous confier une opinion qui est toute personnelle. Je pense que le choix d'André Henry – certains disent que ce choix est celui de Pierre Mauroy, d'autres de Mitterrand, je pencherais quant à moi plutôt pour Mitterrand – je pense donc que ce choix a certainement été fait pour donner un coup de chapeau au monde enseignant qui avait soutenu, pendant de nombreuses années, la gauche. C'était l'expression de la reconnaissance, de la part du président de la République, envers ce milieu qui se situait très clairement à gauche. Et ce reproche qui a été fait à André Henry par les enseignants, je considère qu'il n'est pas pardonnable, qu'il est anormal. Cela dit, André Henry n'a pas fait suffisamment sa mue, il est resté trop revendicatif, raide. Denise a parlé de son attitude hautaine, etc. : je pense que, derrière une attitude, il faut rechercher ce qu'il y a vraiment au fond de l'individu, et que souvent on cache une certaine timidité derrière un paravent de rigueur, de raideur, etc.

Philippe Jessu

Au sujet du choix d'André Henry, on peut également rappeler – mais peut-être comme ça, « off » – qu'à l'époque on disait aussi que c'étaient peut-être certains de la FEN qui avaient poussé à ce qu'on l'en fasse sortir – d'ailleurs, André Henry en parle dans son bouquin, de ces tensions à l'intérieur de la FEN.

Bon, la deuxième partie de la question, elle, porte sur le budget. Pourquoi n'y a-t-il pas eu un meilleur appui ? D'ailleurs, il y a là peut-être un lien avec les réponses qui viennent d'être données. Quelqu'un veut-il intervenir là-dessus ? Oui ?

Joël Balavoine

Je ne réponds pas directement à la question mais, ce qui est clair, c'est qu'il existait un comité de doublement du budget du ministère de la Jeunesse et des Sports qui était principalement animé par les syndicats d'enseignants d'éducation physique et sportive. Je ne dis pas qu'ils étaient seuls – ils agrégeaient autour d'eux les associations et le mouvement sportif. Sur ces questions, l'engagement du candidat Mitterrand pendant la campagne, c'est de prononcer le transfert de l'éducation physique au ministère de l'Éducation nationale, revendication principale des syndicats d'enseignants d'éducation physique et sportive. Il en prend l'engagement, comme il prend l'engagement dans sa campagne de porter le budget du ministère de la Culture à 1 % du budget de l'État. Ce sont des engagements explicites. Mais il n'y a aucun engagement budgétaire sur un ministère dont le champ, dont les attributions sont quand même largement indéfinis.

Ce qui est clair, c'est que le comité pour le doublement du budget du ministère de la Jeunesse et des Sports s'essouffle très rapidement après le rattachement de l'éducation physique au ministère de l'Éducation nationale. D'autant plus que de grands réseaux associatifs du monde de l'éducation populaire vont chercher des financements auprès du ministère de la Culture – qui s'en trouve mieux doté, qui prononce une déconcentration de ses crédits et le renforcement des moyens d'intervention au niveau territorial, sur des actions qui se situaient, disons, dans un champ partagé avec le ministère de la Jeunesse et des Sports.

Bon, je ne réponds pas tout à fait directement à la question, mais je donne là un petit éclairage, qui d'ailleurs nous avait été apporté par Jacques Rouyer, et qu'on aura sans doute l'occasion d'exploiter lors d'une prochaine journée qui sera consacrée à cette question de la gestion de l'éducation physique et sportive par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

Michel Héluwaert

Je voudrais intervenir en tant qu'ancien militant du SNI – j'ai participé aux commissions nationales des jeunes du SNI avec André Henry dans les années 50. Je voudrais signaler qu'il y a des problèmes, au sein de la Fédération de l'Éducation nationale, qu'il faut bien connaître – c'est que cette Fédération a été créée, à partir de la scission syndicale de 47, avec une très forte connotation SFIO et une puissance énorme du SNI. Le syndicat des instituteurs, s'il est un seul syndicat, représente en revanche environ 80 % des droits de vote de la FEN. Et il y a toujours une tentative au sein de la FEN d'éliminer cette trop grande puissance du SNI. C'est la vieille lutte entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire ; c'est une lutte



qui commence à partir de la Libération et qui se concrétise par la création du collège unique, qui détruit tout ce qui est l'enseignement primaire complémentaire au bénéfice de l'enseignement secondaire. Et, à la FEN, on reproche toujours au SNI de vouloir verrouiller le dispositif, notamment avec André Henry. Il est bien évident que le jour où André Henry arrive au pouvoir, il y a un certain nombre de raisons non dites qui poussent les gens à chercher à l'abattre et à le discréditer. Parce que ce qu'on craint toujours, c'est que ce soit le primaire qui reprenne la puissance à l'intérieur de l'Éducation nationale.

Henri Alexandre

Concernant la « bi-question » que vous avez posée, je dirais qu'en posant la question vous avez donné la réponse. Car, effectivement, ce ministère devait être un peu trop en avance ; j'ai dit ce matin, complémentairement à ce qu'avait déclaré André Henry, qu'on avait trente ans d'avance – et je crois que c'est vrai, l'esprit n'était pas encore suffisamment mûr, et il y avait surtout, en complément, ce problème de la mise en place de la rigueur, ce problème du chômage qui augmentait, etc. Il devenait donc quelque peu, je ne dirais pas ridicule, mais presque, de parler de temps libre, et je me souviens que la réflexion qui nous était faite à l'époque – à nous, membres du cabinet – était la suivante : « *Mais les chômeurs, est-ce qu'ils ont du temps libre ?* » C'était ça, le problème.

J'ajouterai que le transfert des personnels enseignants d'éducation physique, il faudrait le chiffrer sur le plan budgétaire. En effet, c'est un peu facile de dire que le budget n'a pas été augmenté, mais proportionnellement, qu'en est-il ? – il faudrait faire le calcul car, ce que nous avions en responsabilité, c'étaient les salaires des personnels, c'était la gestion. Je me souviens – j'ai aussi eu des responsabilités syndicales à une certaine époque, au niveau national – que, pendant toute une période, on disait : « *Les personnels enseignants d'éducation physique, c'est 80 % de nos enquinements et 20 %, ou 10 %, de nos satisfactions.* » Donc, nous n'avons pas été, en général, bien malheureux de voir disparaître la gestion de ces personnels. Un peu, sans doute, parce que cela nous donnait une certaine aura. Ce ministère, tel qu'il existe, et qu'il s'appelle Jeunesse et Sports ou autrement – il faut retrouver chez notre ami Callé les différentes appartenances de ce ministère, il a été auprès du Premier ministre, il a été auprès de l'Éducation nationale, il a été secrétariat d'État, il a été ministère délégué, il a été ministère de temps plein, il a été auprès du ministère de la Qualité de la vie, etc. –, ce ministère, donc, est un ministère de mission, ce n'est pas par nature un ministère de gestion. Donc, des missions : d'ailleurs, les préfets sont bien heureux – et mes collègues dans les

départements et les régions ne me contrediront pas –, même encore maintenant, j'en suis persuadé, les préfets sont bien heureux de pouvoir faire appel aux directeurs régionaux ou départementaux pour coordonner des actions qui sont à caractère interministériel au niveau du département ou de la région. C'est bien ce qui prouve l'utilité de cette structure – jeunesse-sports, temps libre ou tout ce que vous voudrez –, de cet esprit qui existe, qui a existé et qui a fait la vie de ce ministère.

Pierre Gicquel

Pour rebondir sur ce qui a été dit par le représentant du Comité d'histoire du ministère de la Culture, il y a un point que je voudrais souligner. En effet, ce qui est sous-jacent à tout cela, c'est que la technocratie du ministère de la Culture n'était pas du tout de même nature que celle de Jeunesse et Sports. Il s'est avéré que, dans les années 60, ça a été un mode de reconversion pour les administrateurs de la France d'outre-mer, qui possédaient une qualité différente par rapport aux gens qui sortaient de l'ENA – c'était le sens de la dimension. L'équipe Biasani, Brajot et compagnie a permis, par le sens de la dimension et de l'intervention, de marquer le territoire du ministère de la Culture – c'est comme ça qu'on s'est fait piller tout ce qui a été fait depuis la Libération jusqu'aux années 60. Enfin, c'est une interprétation individuelle... Cela explique donc que, en matière de savoir-faire pour doubler un budget, ils y allaient avec talent et avec le sens de l'envergure.

Didier Hude

Comme je l'ai dit ce matin, j'étais secrétaire général SNCTPEP, à partir de janvier 83 si ma mémoire n'est pas mauvaise – et avant de dire cela, j'aurais dû dire que je salue aussi Loïc Hamon, qui n'a pas été cité parmi les collègues acteurs de l'époque qui ont disparu, et ce n'est pas parce qu'il n'était pas à la centrale et dans un bureau qu'il faut l'ignorer, c'est un homme de terrain auquel nous devons beaucoup dans les prises de positions de l'époque. Ma réflexion est la suivante. Bien que j'aie connu plutôt la fin de la période, je ne suis pas devenu tout à fait par hasard secrétaire général du SNCTPEP, et je voudrais ajouter quelques remarques à ce qu'a dit Michel [*Héluwaert*]. Je suis d'accord sur quasiment tout – sur tout, même –, mais un point qui m'apparaît fondamental, c'est que les collègues CEPJ, aussi bien que les assistants JEP, étaient engagés dans une réflexion d'ordre déontologique sur leur métier, sur les missions, et finalement sur le positionnement du ministère de la Jeunesse et des Sports dans la société, et que les racines qui faisaient l'identité professionnelle tenaient finalement relativement peu à la structure ministérielle, mais beaucoup plus aux postures



d'éducation populaire, au travail dans la société. Ce qui fait que l'appareil d'État était finalement assez peu notre préoccupation. Ce qui était notre préoccupation, c'était de reprendre les idées de Guéhenno, reprendre les idées de Christiane Guillaume, de voir en quoi nous pouvions agir avec le secteur associatif, mais aussi avec des groupes, avec des populations qui n'étaient pas forcément structurées en associations pour changer la vie, pour faire en sorte que la notion que nous avons de l'éducation populaire – et que nous avons toujours, qui est un travail sur la conscience critique – soit quelque chose qui nous positionne non pas dans « l'institué », donc dans les normes en place, mais dans « l'instituant » – en quoi nous faisons bouger une société, en quoi nous interrogeons y compris la structuration des services départementaux de la Jeunesse et des Sports.

Et c'est ce qui n'a pas bougé avec André Henry ! Bien sûr, Henri Alexandre le dit fort justement, nous avons salué et nous avons été ravis de la volonté du ministre d'inscrire ce département ministériel dans la dimension éducative et de faire qu'il échappe à la décentralisation, et finalement aux clientélismes locaux – c'est un véritable problème dans lequel nous sommes à l'heure actuelle, les clientélismes locaux, ce ne sont pas forcément ceux des élus, c'est aussi le poids d'une structure administrative napoléonienne qui n'a pas bougé. Eh bien ! finalement, nous n'avons pas échappé à cela, et il y a eu un véritable désaveu politique de la majorité des collègues que nous représentions à l'époque, ce qui fait que ce que nous saluions comme une victoire quelques mois auparavant, nous l'avons ensuite considéré comme étant un échec.

Et, comme j'ai l'habitude d'appeler un chat un chat, je voudrais dire que le départ des collègues de l'EPS, il faudrait aussi qu'on réussisse à l'analyser suffisamment au sein du Comité d'histoire pour ne pas – comment dire ? – évacuer le fait que ça a été un traumatisme, non pas pour les collègues JEP, mais pour les corps de l'inspection et pour les collègues « sports » qui restaient. Parce que les corps de l'inspection avaient structuré et avaient l'habitude de gérer des services à partir d'une gestion d'équipe qui était très importante. Et là, des collègues JEP ont été recrutés – Michel l'a fort bien dit et expliqué – en dehors de toute préoccupation déontologique, avec un effet d'aubaine – appelons cela comme ça. Il y avait un statut qui existait, ce n'était pas un statut de titulaire, mais il existait. Or, effet d'aubaine, on recrute du monde, on change physiologiquement la nature du corps en faisant plus que doubler les effectifs, forcément sans aucune culture de référence, et dans des conditions de recrutement à la va-vite... Bon, je ne veux pas trop insister là-dessus, mais mesurez un peu ce que ça veut dire pour des fonctionnaires, pour des collègues qui étaient en train de penser à un statut de titulaire, c'est-à-dire qui avaient fait un effort – il faut le mesurer, ça, et je veux le dire – qui avaient fait

l'effort de se dire : « *Le temps de la cooptation est fini, nous réclamons une titularisation pour que, dans le service public, il y ait un corps d'éducateurs tout au long de la vie qui travaille sur la conscience critique et sur une autre conception de l'éducation complémentaire à l'école. Donc il faut recruter sur concours.* » Et qu'est-ce qui nous arrive ? La gauche est au pouvoir, et on recrute ce que personne ne peut accepter quand il est syndicaliste ! C'est-à-dire que, finalement, on confie aux chefs d'établissement – imaginez ce qui va se passer avec la décentralisation Raffarin – on confie aux chefs d'établissement la faculté de recruter directement des collaborateurs techniques et pédagogiques : mais c'est une régression insupportable ! Le jour – vous allez le voir, c'est un des débats sur les assistants d'éducation actuels –, le jour où on confie à un chef d'établissement la capacité de recruter ses propres personnels, on se rapproche des systèmes anglo-saxons !

Et qu'est-ce qui s'est passé ? C'est qu'en fait ce débat qui est profondément politique a été finalement occulté par des aspects qui sont purement des aspects de fonctionnement. Et nous avons le sentiment, vingt ans après, parce que nous sommes nombreux à nous battre – tout à l'heure Jean-Marie [*Mignon*] va nous dire des choses là-dessus –, nous avons le sentiment que finalement nous sommes encore dans un débat très politique, éminemment politique, où nous sommes en train de passer d'un service qui était un service public à une administration, et que là où nous avons un métier, celui de conseiller technique et pédagogique, on nous demande maintenant d'avoir un autre métier : fonctionnaire ! Eh bien ! non, c'est complètement incompatible avec ce que nous sommes.

Philippe Jessu

Bien. Je vous remercie de cette intervention parce que je pense qu'il s'agit là d'un problème fondamental, qui nécessite à lui seul non pas une journée d'étude mais plusieurs, d'ailleurs. Je crois que c'est le problème qu'a posé le ministère du Temps libre : il y avait une ambition politique, mais il y avait aussi l'ambition d'aller, par un système éducatif, par des modalités d'éducation, vers une certaine conception de la société. Et ce que j'ai ressenti personnellement de ce problème, si je peux me permettre, c'est à travers les rapports entre les deux corps fondamentaux de Jeunesse et Sports, je veux dire le corps des CEJ – enfin, CTP ou CEJ – et celui des inspecteurs, entre lesquels il y a, c'est vrai, certaines approches communes, mais réellement aussi un certain nombre d'approches différentes. Par ailleurs, il y a un problème qui est effectivement celui d'un ministre – et lorsque Denise [*Barriolade*] a parlé tout à l'heure, c'est le moment où on a commencé à parler de programme –, à savoir : qu'est-ce que c'est



qu'un ministre de la Jeunesse et des Sports ? C'est quelqu'un qui mène des actions ou c'est quelqu'un qui gère des services et des fonctionnements ? C'est un problème, et le ministère du Temps libre en est une illustration. La question s'est posée à partir, on vient de le voir, de la *mise en œuvre* de toute une série de choses, alors que tout le monde était très content au départ. Mais quand il s'est agi de mettre en œuvre, eh bien ! on a posé le problème : « *Qu'est-ce que c'est qu'un ministère ? Qu'est-ce que c'est que d'avoir une action sociale et de faire gérer cela par un ministère qui est un ministère ayant essentiellement des fonctions de mission ?* » Bon, puisque notre objectif était d'essayer de dégager des problématiques, en voilà peut-être qui sortent de nos points de vue divergents.

Bien, peut-être encore une question si vous voulez : Philippe Callé avait demandé la parole...

Jacques Touzeau

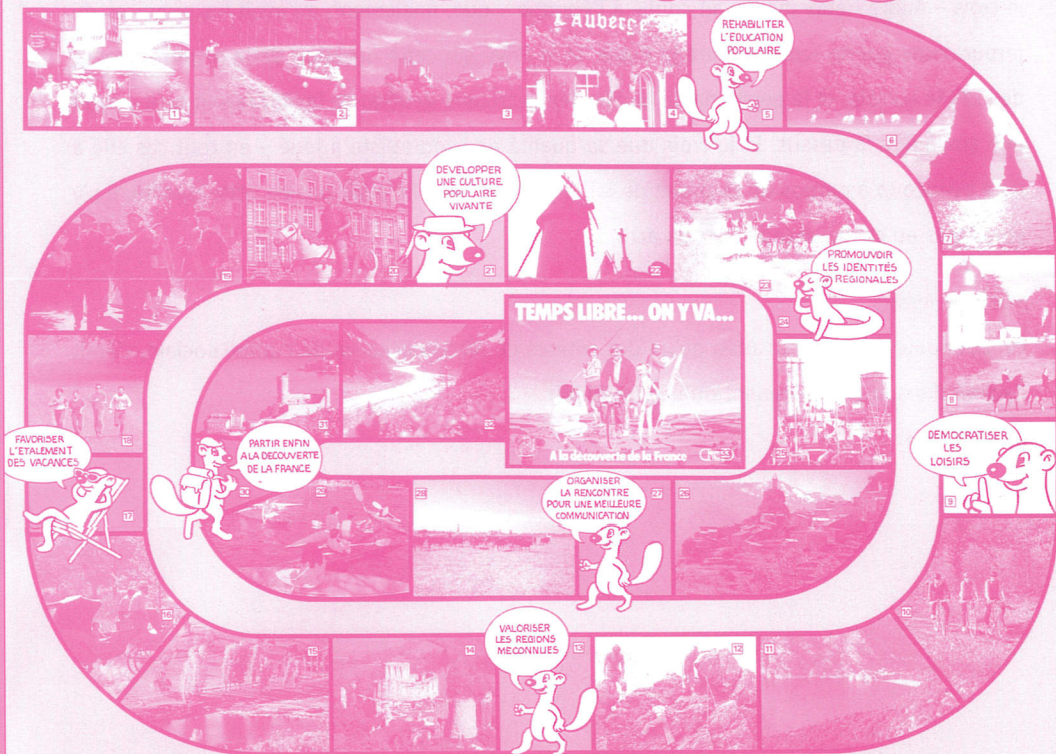
Pour que l'ensemble des personnes qui ne le savent peut-être pas puissent comprendre la position de Philippe Jessu, je pense qu'il est de mon devoir d'indiquer que Philippe a eu des fonctions au cabinet d'un ministre de la Jeunesse et des Sports – ce qui explique son intervention.

Philippe Callé

C'est moins une question qu'une précision. La question a été posée sur André Henry, militant syndical. Je ne vais pas revenir sur la motivation, la conduite de la personne – il s'en est expliqué ce matin, et je ne veux pas revenir sur cette dimension psychologique.

Non, je voudrais revenir, à la suite de Chantal Bruneau, sur le projet de loi sur la promotion de la vie associative, et souligner combien, dans la préparation de ce projet de loi, sa position d'ancien secrétaire général de la FEN a pesé. Je m'étais à un moment plongé dans le dossier et je peux dire qu'on voit très nettement, au fil de l'année 82, se développer les craintes à l'égard de l'ancien secrétaire général de la FEN, c'est-à-dire le partisan d'un grand service d'éducation. On lui adresse, et c'est parce qu'il est ancien secrétaire général de la FEN, donc supposé avoir des convictions – ça, on en était sûr, mais aussi avoir du pouvoir et de l'influence –, on lui adresse des reproches contradictoires de tous les côtés du secteur associatif. Finalement, la Ligue de l'enseignement, et Georges Davezac me l'avait confirmé, craignait que, dans la reconnaissance d'utilité sociale, André Henry cède au lobby confessionnel – du secteur sanitaire et social pour aller vite, là je fais un paquet un peu grossier – en donnant au mouvement associatif une autonomie pour accorder la reconnaissance d'utilité sociale. Et ça, pour la Ligue de l'enseignement, c'était inconcevable – position des œuvres complémentaires de

à la découverte de la France



LE JEU DU FURET. Règlement :

Pour jouer un seul dé suffit ; lancez-le à tour de rôle. Méfiez-vous, quelques surprises vous attendent. Une feuille, une pierre ou encore un coquillage fera office de pion qui vous permettra de partir à la découverte de la France.

CASE N° 1 : après un bon repas en ville, une promenade s'impose au bord de l'eau... à la case n° 2.
 CASE N° 2 : vous avez choisi la randonnée à bicyclette... rendez-vous à la case n° 10.
 CASE N° 3 : profitez du spectacle son et lumière au château et passez un tour.
 CASE N° 4 : vous vous faites de nouveaux amis, qui vous attendent à la case n° 11.
 CASE N° 5 : réhabiliter l'éducation populaire c'est s'épanouir dans son cadre de vie.
 CASE N° 6 : promenez-vous pendant un tour dans les prés, aux abords de votre village de vacances.
 CASE N° 7 : vous êtes en retard, vos amis ont disparu à l'horizon, choisissez à la case n° 2 votre moyen de locomotion.
 CASE N° 8 : vous qui aimez l'équitation, emmenez donc vos amis en calèche à la case n° 16.
 CASE N° 9 : permettre à chacun de choisir c'est démocratiser les loisirs.
 CASE N° 10 : n'allez pas si vite, il fait chaud, désaltérez-vous à la case n° 4.
 CASE N° 11 : vos amis vous ont attendu, c'est l'heure de la

baignade, passez votre tour.
 CASE N° 12 : découvrez, du haut de la montagne, le panorama... à la case n° 14.
 CASE N° 13 : valoriser les régions peu connues, c'est enrichir notre patrimoine culturel.
 CASE N° 14 : ce soir, concert au château ; réservez votre place, on vous attend au spectacle à la case n° 16.
 CASE N° 15 : allez donc à la case n° 2 : un bateau vous attend.
 CASE N° 16 : poursuivez votre promenade jusqu'au moulin, case n° 22.
 CASE N° 17 : favoriser l'étalement des vacances, c'est profiter au mieux de son temps de loisir.
 CASE N° 18 : vous vous êtes égaré, promenez-vous pendant 2 tours.
 CASE N° 19 : la musique traditionnelle c'est aussi une culture populaire vivante, allez à la case n° 21.
 CASE N° 20 : le spectacle est dans la rue...
 CASE N° 21 : développer une culture populaire vivante, c'est préparer ensemble l'histoire de demain.
 CASE N° 22 : meunier, tu dors... le temps d'une sieste et passez votre tour.

CASE N° 23 : vous aimez vraiment la campagne, allez à la case n° 6.
 CASE N° 24 : promouvoir les identités régionales, c'est respecter l'héritage de chacun.
 CASE N° 25 : partez en croisière et découvrez les régions peu connues à la case n° 11.
 CASE N° 26 : vous avez passé la nuit chez l'habitant. Fraie et dispose, vous rejoignez.
 CASE N° 27 : organiser la rencontre, pour une meilleure communication.
 CASE N° 28 : pendant un tour, constituez un herbier.
 CASE N° 29 : le courant vous entraîne à la case n° 9.
 CASE N° 30 : partez à la découverte de la France, vous êtes bientôt arrivés.
 CASE N° 31 : vous aimez la vie de château ; on vous attend à la case n° 14.
 CASE N° 32 : été comme hiver, la montagne vous attend.
 CASE N° 33 : vous avez gagné, le temps libre c'est le droit au temps de vivre.

Photothèque de la Direction du Tourisme.

Privilegiés par une nature généreuse, la France a développé, pendant de nombreuses années, un Tourisme concentré aux abords de sites bien connus, parcourus par des circuits très fréquentés. Mais il reste une autre France encore méconnue, ignorée, sillonnée de chemins de passage, où parfois, un peu de patience et s'attarder, une France qu'il reste à découvrir. Et si l'on veut donner un sens à la recherche d'un étalement plus harmonieux des vacances, il ne faut pas seulement se contenter d'un étalement dans le temps, qui reste une préoccupation majeure, mais il faut aussi l'imaginer dans l'espace, c'est-à-dire proposer une répartition mieux équilibrée du Tourisme dans les régions de France.

Toutes disposent d'un patrimoine historique et culturel de très grande qualité. Toutes peuvent représenter des pôles d'accueil, capables de répondre au goût et aux curiosités de ceux qui, pendant quelques semaines, cherchent à organiser leurs loisirs et leur temps de vacances, d'une manière agréable et enrichissante. A un Tourisme qui s'attache aux sites et aux paysages, il faut ajouter un Tourisme qui s'intéresse aux habitants, aux cultures et aux langues, aux arts et traditions populaires, en un mot : aux identités régionales. Découvrir la France, c'est donner au temps une valeur plus humaine, à notre époque où tout semble conditionné par la vitesse et le dépaysement. Le Ministère du Temps Libre entend donner à chacun

la possibilité de substituer aux loisirs "évasion" un loisir plus créatif. Les cartes sont donc une invitation au voyage, une étape vers la connaissance des terres d'aventure ; d'autres chemins existent que nous tenterions de découvrir ensemble. Les Directions Régionales Temps Libre-Jeunesse et Sports et les délégations régionales au Tourisme peuvent vous aider à mieux connaître les pays de France, à y rencontrer les animateurs, en laissant le soin à tous les acteurs, les habitants, de témoigner de la vitalité régionale qui s'accorde à réaliser un équilibre aussi harmonieux que possible entre les acquis du passé et les audaces pour l'avenir.

Photos : CHOISNET (1-6-20-32), DE SELVA (2), JOLIVALT (3), BERNHARDT (4-23), DOUMIC (7-11), GRATIEN (8-10-16-29), AVRIL (12), CHIROL (14-22-25), CHASTEL (18), GUILLARD (26), REVAULT (28), MONTFERRAND (31).

Le « jeu du furet » figurant au verso des dépliants, illustrés par des cartes régionales, réalisés pour la campagne « Découverte de la France ».



l'école publique, ce n'était pas acceptable ! À l'inverse, le secteur disons plus libéral, tendance UNIOOSS, avait tout à fait peur qu'André Henry soit phagocyté par le secteur laïc pur et dur et ait une position administrative, et même très administrative, avec une reconnaissance d'utilité sociale attribuée par l'administration – ce qui était d'ailleurs, finalement, la position choisie. Et je crois – André Henry me l'avait confié à l'époque – que, finalement, on avait les prémices du retour d'une guerre scolaire entre le Public et le Privé sur cette question de la reconnaissance de l'utilité sociale, et la personnalité de l'ancien secrétaire général de la FEN faisait qu'il y avait une ambiguïté là-dessus. Et je crois que sa qualité de syndicaliste a joué – en tout cas elle a joué beaucoup à propos de ce projet de loi. Je pense que s'il n'avait pas eu cette qualité, il n'y aurait pas eu ces soupçons sur son action.

Philippe Jessu

On peut peut-être ajouter aussi qu'un des critères de reconnaissance de l'utilité sociale, c'était l'action dans le prolongement du service public.

Merci à tous.